Image not found or type unknown

Blocage succession mère pour succession père

Par **alcyn945**, le **26/09/2012** à **12:05**

Bonjour,

Inscrit : 24/09/2012
Messages : 5 bonjour,
notre notaire bloque l'argent de ma mère décédée en 2008 pour la succession de mon père qui est lui aussi décédé en 2006
En as-tu-il le droit?
Il argumente en disant que l'argent de ma mère (somme à diviser en 5) doit servir à compenser ceux qui seraient qui ne seraient pas au même niveau que les autres lors de la succession de mon père (terrains+ maison)
merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés